

Dijon

# Une étudiante retrouvée décédée sur le campus universitaire

Ce mercredi matin, une étudiante est décédée sur le campus universitaire de Dijon. Selon le Crous Bourgogne-Franche-Comté, l'Université Bourgogne Europe et le Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, il s'agirait d'un suicide.

Dans un communiqué transmis à notre rédaction, le Crous Bourgogne-Franche-Comté, l'Université Bourgogne Europe et le Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté « ont la profonde tristesse d'annoncer le décès d'une étudiante, survenu ce matin sur le campus universitaire Montmuzard de Dijon. Les premières constatations indiquent que les circonstances du décès de cette étudiante logée en résidence universitaire relèveraient d'un suicide. Nos trois institutions expriment leur immense émotion et adressent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de cette étudiante. Nos pensées les accompagnent dans cette terrible épreuve. Une cellule de crise a été immédiatement activée afin d'assurer une coordination étroite entre les trois institutions et d'apporter tout le sou-



Le drame est survenu sur le campus universitaire Montmuzard de Dijon. Photo d'illustration Rémy Dissoubray

tien nécessaire à la communauté universitaire ».

L'accompagnement des étudiants et des personnels est notre priorité absolue. Un dispositif renforcé d'écoute et de soutien psychologique est en cours de déploiement. Ses modalités seront précisées et communiquées dans les meilleurs délais ».

### Une enquête ouverte

Le Crous Bourgogne-Franche-Comté, l'Université Bourgogne Europe et le Rectorat de la région appellent aussi « au

respect de la vie privée et de la dignité de l'étudiante disparue et de ses proches ». Selon nos informations, le geste désespéré de cette jeune femme de 19 ans a eu lieu vers 5 heures du matin, par défenestration. Selon la direction du Crous Bourgogne-Franche-Comté, aucun(e) autre étudiant(e) n'a vu le corps de la jeune femme.

Comme à chaque fois qu'un décès est constaté, une enquête pour recherche des causes de la mort a été ouverte au commissariat de Dijon. Mais la piste du suicide est privilégiée.

Cheilly-les-Maranges

# Un homme meurt après avoir été percuté par un train



L'accident a eu lieu vers 15 heures sur les voies. Photo M. V.

Aux alentours de 15 heures ce mercredi, les secours sont intervenus sur un accident ferroviaire à Cheilly-les-Maranges, à quelques kilomètres de la Côte-d'Or.

« Un homme était sur les voies au moment du passage de trois locomotives qui ne transportaient pas de marchandises, précise Frédéric Maillot, capitaine de gendar-

merie à Chalon. Le conducteur a klaxonné plusieurs fois pour que l'homme s'écarte. Malheureusement, le choc lui a été fatal. »

Son corps, dont l'identification est encore en cours, devait être transporté par les pompes funèbres. L'enquête est ouverte pour déterminer les circonstances de l'accident.

● Marie Verpillot

Météo

# Vigilance neige verglas: pas de transports scolaires jusqu'à midi ce jeudi en Côte-d'Or

Au regard de conditions de circulation qui ne présentent pas toutes les garanties de sécurité, la préfecture de Côte-d'Or a pris la décision, mercredi soir, de suspendre la circulation des transports scolaires dans le département ce jeudi, jusqu'à midi.

La neige et le verglas auront eu raison des transports scolaires. La préfecture de Côte-d'Or a annoncé mercredi soir sa décision de suspendre la circulation des transports scolaires en Côte-d'Or pour la journée du jeudi 8 janvier. Une décision effective depuis minuit, jusqu'à 12 heures.

En raison d'un épisode nei-



Aucun car scolaire ne circulera ce jeudi en Côte-d'Or jusqu'à midi a annoncé la préfecture. Photo archives P. Pinget

geux qui a touché le département mercredi, et qui « reprendra à partir de 4 heures du matin suivi d'un redoux qui transformera la neige en pluie sur les sols profondément gelés jusqu'en milieu de matinée, générant un risque important de verglas », les services de l'État ont donc décidé d'agir.

### Qui cela concerne?

« Aussi, compte tenu des risques et après concertation avec les gestionnaires de voirie et les autorités organisatrices de transport, Paul Mourier, préfet de la Côte-d'Or, a pris un arrêté d'interdiction de circulation des transports scolaires en Côte-d'Or le jeudi 8 janvier jusqu'à

12 heures. »

La préfecture s'explique : « Par transports scolaires, il convient de comprendre :

► Tous les services de transporteurs routiers, collectifs ou individuels réservés aux élèves, fournis par les professionnels, associations ou particuliers inscrits au registre des entreprises de transport public routier de personnes.

► Les véhicules de transports d'élèves handicapés (taxis, VSL, ambulances, etc.).

► Les transports urbains et interurbains routiers à l'initiative des autorités organisatrices de transports, assurant des lignes régulières à destination des élèves des établissements scolaires. »